

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE BÉTON
SARL SUD-EST CHAPE AVELLA
AVENUE GEORGES V**

DÉROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière et le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 09 mars 2020 de M. Antoine SCARFO SUD-EST CHAPE AVELLA sise : 630, chemin de Bassaquet – 83140 SIX FOURS LES PLAGES (courriel : sudestchape@gmail.com)
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, les véhicules poids lourds supérieurs à 3T5 et dont le PTAC n'excèdent pas 19 Tonnes, sont exceptionnellement autorisés à emprunter l'avenue Georges V pour se rendre au n°290 dans le cadre d'une livraison de béton :

DU MERCREDI 18 MARS 2020 AU MARDI 31 MARS 2020

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **12 MARS 2020**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité